



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Retrait du projet de loi “Égalité et Citoyenneté” de la disposition ouvrant la catégorie B à des jeunes sans diplôme ni concours.

La ministre de la Fonction publique, a retiré une disposition litigieuse du projet de loi “Égalité et Citoyenneté”. (cf publication CFTC DGFIP du 04/04/2016).

L'article 40 permettait à des jeunes sans diplôme ni concours d'intégrer en tant que titulaires la catégorie B de la fonction publique à la suite d'une formation en alternance. Le but affiché du gouvernement était de diversifier les recrutements dans la fonction publique.

Les syndicats dont la CFTC DGFIP ont dénoncé une atteinte au statut de la fonction publique.

Unanimes les syndicats ont estimé que l'élargissement du “Pacte” à la catégorie C était un contournement de la voie des concours, une atteinte au statut de la fonction publique et un abaissement du niveau de recrutement en catégorie B.

De plus, cette disposition n'a pas fait l'objet d'un “vrai” dialogue social.

Le ministère de la Fonction publique a retiré cet article.

Pour la ministre le but est de ce retrait est « *de permettre au dialogue social de continuer et d'approfondir cette thématique, la ministre a estimé nécessaire de retirer cette mesure et d'inviter les organisations syndicales à y travailler de nouveau, pour mettre en œuvre ces objectifs partagés.* »

La CFTC DGFIP se félicite de ce retrait et renouvelle ses propositions afin de maintenir un haut niveau du de recrutement des fonctionnaires.

Pour cela il faut permettre à tous les jeunes d'avoir un vrai niveau de qualification reconnu par un diplôme leur permettant de concourir. Il faut également faire la promotion des concours de la fonction publique auprès de tous les publics et renforcer les dispositifs de préparation aux concours pour jeunes qui en ont le plus besoin.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com